



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSANT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D1

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Pôles économiques et d'innovation du territoire : subventions 2026

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association Eurasanté, opératrice du pôle économique Vivalley, au titre de l'année 2025,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association Louvre Lens Vallée au titre de l'année 2025,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association CD2E au titre de l'année 2025,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association TEAM2 au titre de l'année 2025,

Vivalley

Le pôle économique Vivalley, dédié à la filière sport, santé, bien-être est animé et développé par l'association et le groupement d'intérêt public Eurasanté. Eurasanté mène dans ce cadre des actions de prospection d'entreprises innovantes, d'incubation de projets en démarrage et de gestion locative du bâtiment Vivalley Center, situé 13 chemin du marquage à Liévin.

L'association Eurasanté, pour le pôle Vivalley, a sollicité une subvention de 519 000 €, soit 5,7% de son budget prévisionnel. Il est proposé par la CALL de reconduire le montant de subvention alloué en 2025, soit 439 000 €, équivalent à 4,9 % de son budget prévisionnel.

Le montant de subvention versé en 2025 était de 439 000 €, soit 4,7% de son budget 2025.

Louvre Lens Vallée

Le pôle économique numérique et culturel, dédié aux industries culturelles et créatives, au numérique et au tourisme, est animé et développé par l'association Louvre Lens Vallée. L'association mène dans ce cadre des actions de prospection d'entreprises innovantes, d'incubation de projets en démarrage et de gestion locative du bâtiment, situé 84 rue Paul Bert à Lens.

L'association Louvre Lens Vallée a sollicité une subvention de 558 000 €, soit 43% de son budget prévisionnel. Il est proposé par la CALL d'accorder la totalité de la subvention demandée.

Le montant de subvention versé en 2025 était de 560 000 €, soit 44% de son budget.

CD2E

L'association CD2E (centre de déploiement de l'éco-transition dans les entreprises) a pour objet l'accompagnement des entreprises et des territoires dans leur transition écologique grâce à son expertise dans les éco-activités, et l'animation des filières du bâtiment durable et de l'économie circulaire dans le BTP.

L'association CD2E a sollicité une subvention de 285 000 €, soit 18,6% de son budget prévisionnel. Il est proposé par la CALL d'accorder la totalité de la subvention demandée.

Le montant de subvention versé en 2025 était de 285 000 €, soit 9,3% de son budget 2025.

TEAM2

L'association TEAM2 est un pôle de compétitivité dédié à l'innovation pour l'économie circulaire, spécialisée dans les domaines des matériaux et des déchets. L'association mène dans ce cadre des accompagnements pour les projets de R&D d'entreprises et l'animation des filières de l'économie circulaire des matériaux, minéraux et biodéchets.

L'association TEAM2 a sollicité une subvention de 105 000 €, soit 7% de son budget prévisionnel. Il est proposé par la CALL d'accorder la totalité de la subvention demandée.

Le montant de subvention versé en 2025 était de 95 000 €, soit 7% de son budget 2025.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de :

- 439 000 € sur un montant total de 9 000 000 € à l'association Eurasanté, opératrice du pôle économique Vivalley, au titre de son fonctionnement de l'année 2026,
- 558 000 € sur un montant total de 1 299 990 € à l'association Louvre Lens Vallée au titre de son fonctionnement de l'année 2026,
- 285 000 € sur un montant total de 3 066 114 € à l'association CD2E au titre de son fonctionnement de l'année 2026,
- 105 000 € sur un montant total de 1 473 453 € à l'association TEAM2 au titre de son fonctionnement de l'année 2026.

Autorise le Président à signer les conventions d'exécution annexées, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de :

- 439 000 € sont prévus au budget 2026 sur l'imputation : Budget Action économique/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 9561,
- 558 000 € sont prévus au budget 2026 sur l'imputation : Budget Action économique/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 9630,
- 285 000 € sont prévus au budget 2026 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 7776,
- 105 000 € sont prévus au budget 2026 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 7772.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D2

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Association Initiative Gohelle : subvention 2026

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'Association Initiative Gohelle au titre de l'année 2026,

La promotion et le soutien à l'entrepreneuriat est l'une des priorités inscrites dans le projet de territoire. L'association Initiative Gohelle participe à cette dynamique en apportant une aide à la création et au développement d'entreprises sur le territoire de l'agglomération.

Dans ce cadre, une nouvelle demande de financement a été formulée auprès de l'agglomération pour poursuivre cette action en faveur du développement économique local.

L'association sollicite de la CALL pour l'année 2026 une subvention d'un montant de 32 500 €.

La CALL propose de subventionner au titre de l'année 2026 l'association Initiative Gohelle à hauteur de 32 500 € (représentant 13,56% des 239 599 € du budget total de la structure).

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 32 500 €.

Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de 32 500 € à l'association Initiative Gohelle , sise au 84 rue Paul Bert à Lens, au titre de son fonctionnement de l'année 2026.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 32 500 € sont prévus au budget 2026 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 7769.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Association Réseau entreprendre Artois Subvention 2026

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'Association Réseau Entreprendre Artois, au titre de l'année 2026,

L'association Réseau Entreprendre Artois accompagne de futurs entrepreneurs dans leur création, la reprise ou le développement d'entreprise, en proposant un accompagnement personnalisé d'une durée de 2 à 3 ans et un prêt d'honneur à la personne, à taux 0, pouvant aller jusque 50 000 €.

La cible d'entreprises accompagnées se porte sur la PME.

L'association sollicite de la CALL pour l'année 2026 une subvention d'un montant de 9 000 € (représentant 4,11% des 218 800 € du budget total de la structure).

Il est donc proposé de subventionner au titre de l'année 2026 l'association Réseau Entreprendre Artois à hauteur de 9 000 € (montant identique aux années précédentes) pour lui permettre de déployer son action sur notre territoire. Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de 9 000 € à l'association Réseau Entreprendre Artois, PI Artois Flandres 64 rue Marcel Cabiddu à Douvrin (62138), au titre de son fonctionnement de l'année 2026.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 9 000 € sont prévus au budget 2026 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 7769.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D4

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Association GERMINAL : subvention 2026

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'Association Germinal au titre de l'année 2026,

L'association Germinal a pour objectif l'accompagnement à l'émergence et à la consolidation de projets de créations ou de reprises d'entreprises, portés par des personnes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Germinal a vocation à faire sur le territoire de la CALL de l'insertion par l'accompagnement de projets économiques et accorde, à cet effet, des prêts d'honneur d'un montant maximal de 8 000 € à un public fragilisé (chômeurs longue durée, bénéficiaires du RSA) qui a plus difficilement accès aux systèmes de financement traditionnel.

Afin de prolonger les effets de ce partenariat et de poursuivre l'action en faveur du développement économique local, une nouvelle demande de financement a été formulée auprès de l'agglomération.

L'association sollicite de la CALL pour l'année 2026 une subvention d'un montant de 8 000 € (représentant 0,11 % des 7 115 058 € du budget total de la structure).

Il est donc proposé de subventionner au titre de l'année 2026 l'association Germinal à hauteur de 8 000 € afin de lui permettre de poursuivre ses actions sur le territoire. Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de 8 000 € à l'association Germinal, 7 place de Boussu, 59410 Anzin, au titre de son fonctionnement de l'année 2026.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 8 000 € sont prévus au budget 2026 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 7769.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSANT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D5

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Association Boutique de Gestion Espace (BGE) : subvention 2026

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'Association Boutique de Gestion Espace (BGE) au titre de l'année 2026,

La BGE s'implique dans les stratégies de développement économique local mises en place par la CALL en accompagnant les projets de création et de développement d'entreprises et en favorisant la réalisation professionnelle des personnes notamment de celles les plus fragilisées.

Outre le parcours complet d'accompagnement, elle intervient sur :

- la sensibilisation (développement de l'envie d'entreprendre),
- l'émergence,
- l'accueil et l'orientation,
- la préparation à la création (évaluation et certification des compétences, augmentation de la créativité, digitalisation...),
- l'équipement (mobilisation des financements, mobilisations des solutions immobilières, mobilisations des partenaires...).

Les conseillers BGE proposent également aux créateurs d'entreprises un parcours d'excellence en Incubatest permettant, grâce au coaching et aux outils, de tester une activité en grandeur réelle, de vérifier l'existence d'un marché avant de se lancer dans un projet innovant ou nécessitant une période de développement, d'acquérir la posture d'entrepreneur en confortant leurs compétences, leurs savoir-faire et savoir-être.

La BGE s'implique également dans le développement de l'entrepreneuriat dans le cadre du contrat de ville.

L'association sollicite de la CALL pour l'année 2026 une subvention d'un montant de 18 500 € (représentant 2,85 % des 648 568 € du budget total de la structure).

Il est donc proposé de subventionner au titre de l'année 2026 l'association BGE Hauts-de-France à hauteur de 18 500 € afin qu'elle poursuive ses actions sur le territoire. Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de 18 500 € à l'association Boutique de Gestion Espace (BGE), 4 rue des Buisses à Lille (59000) au titre de son fonctionnement de l'année 2026.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 18 500 € sont prévus au budget 2026 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 7769.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D6

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Société TECHNOMECANIC : Aide financière de la CALL

Technomecanic est une PME familiale fondée en 1988 à Servins, spécialisée dans l'étude, la conception et la fabrication de machines spéciales et outillages sur-mesure. L'entreprise maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur : avant-projet, conception mécanique et électrique, usinage (découpe jet d'eau, fraisage, tournage, électroérosion), assemblage, câblage, automatisme, robotisation, mise en service et formation. Avec plus de 1 200 machines développées en 37 ans, Technomecanic intervient dans de nombreux secteurs industriels (automobile, agroalimentaire, énergie, biens d'équipement...). Elle emploie 23 salariés.

Depuis la reprise de l'entreprise en décembre 2024 par Eric Dumont fils, Technomecanic a engagé une démarche de diversification et de renforcement de sa compétitivité. Cela nécessite la modernisation des moyens d'usinage. Le montant de l'investissement matériel (acquisition d'un centre d'usinage moderne et d'un logiciel spécifique) s'élève à 120 970 €, et induirait la création d'un emploi supplémentaire.

Dans le cadre de son dispositif d'aide au développement des PME, la Communauté d'Agglomération pourrait accompagner ce projet à hauteur de 24 194 € (correspondant à 20 % des investissements matériels).

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accompagner financièrement le développement de la SAS TECHNOMECANIC, ou toute autre société s'y substituant, installée 51 rue du hameau de Maisnil à SERVINS (62530), par l'attribution d'une subvention d'un montant de 24 194 €.

Autorise le Président à signer avec la SAS TECHNOMECANIC, ou toute autre société s'y substituant, la convention et tout acte y afférents.

Précise que les crédits nécessaires d'un montant de 24 194 € sont prévus au budget 2026 sur l'imputation : Budget Principal/Investissement/ Ligne de crédit 11480.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D7

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) Etude sur la construction de "toiles ©" économique, de l'énergie et de l'eau industrielle dans le cadre du Programme Territoires d'Industrie

Dans le cadre du Programme Territoire d'industrie déployé sur le territoire de Lens Liévin et Hénin Carvin, la Communauté d'agglomération de Lens Liévin a souhaité se doter d'une toile de l'énergie. L'objectif de cet outil est de donner à voir les enjeux en matière de consommation énergétique dans le domaine industriel et d'accompagner le territoire dans l'élaboration d'une stratégie énergétique territoriale.

La démarche des "toiles ©", outils prospectifs d'aide à la décision, permet de montrer les principales relations entre les acteurs locaux mais surtout de simuler les impacts d'une décision sur les écosystèmes.

L'enjeu stratégique de la dimension industrielle a été retenu pour réaliser ces 3 premières toiles© :

- l'économie, et plus particulièrement l'électro-mobilité et l'agro-alimentaire compte tenu des caractéristiques du tissu économique du territoire ;
- l'énergie nécessaire aujourd'hui dans une démarche de décarbonation de l'économie
- l'eau industrielle qui devient un enjeu majeur sur le territoire, notamment avec les besoins extrêmement importants des gigafactory et de leurs sous-traitants.

La CALL, alors qu'elle était encore membre de l'AULA (l'Agence d'Urbanisme de l'Artois), a fait part à cette dernière de cette intention. L'AULA s'est révélée vivement intéressée par ce projet puisqu'une toile de l'énergie illustre concrètement les enjeux en matière de planification énergétique territoriale, notamment en termes de développement des ENR (Energies renouvelables) et de décarbonation de l'industrie et lui permet ensuite de contribuer au développement de sa mission de prospective et d'aide à la décision.

Cette dernière a donc entamé les études en lien, courant de l'année 2025 dans le cadre du partenariat existant alors entre la CALL et elle et dans le respect des dispositions de l'article L 2511-1 du code de la commande publique, relatif au régime de quasi-régie.

Les études n'étant pas encore achevées, l'AULA doit donc encore y travailler.

Néanmoins, la CALL s'est depuis retirée de l'AULA.

Toutefois, ce travail présentant également un intérêt certain pour le territoire de la CALL, il est donc proposé de le poursuivre et l'achever dans la continuité de sa mise en œuvre initiale, en vertu de l'article L 2511-1 du Code de la commande publique, à hauteur de 25 000 €. Cette somme étant éligible à un soutien de la Banque des Territoires, Monsieur le Président de la CALL, sur le fondement de sa délégation n°21, la sollicitera pour l'obtention d'un financement dédié à hauteur de 25 000 €.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de poursuivre et achever le partenariat avec l'AULA sise 8 avenue de Paris, Centre Jean Monnet 1, Bât C, Entrée Piémont, BP 7 à Béthune (62400) relatif à l'étude sur la construction de "toiles ©" économique, de l'énergie et de l'eau industrielle dans le cadre du Programme Territoires d'Industrie, initié en 2025 avant le retrait de la CALL, à hauteur de 25 000 €.

Autorise le Président à signer la convention annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 25 000 € sont prévus au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D8

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Pôle d'Excellence Sportif : Acquisition, auprès de Territoires Soixante-Deux, des biens de retour et de reprise de la concession d'aménagement

Par délibération en date du 15 octobre 2004, les élus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont décidé de confier à la SEM Adévia (aujourd'hui la SAEM Territoires Soixante-Deux) la réalisation de l'opération d'aménagement du Pôle d'Excellence Sportif sur le territoire des villes de Liévin et d'Angres.

Le Pôle d'Excellence Sportif a été renommé Vivalley Campus.

Les aménagements à réaliser dans le cadre du Grand Projet Communautaire du Pôle d'Excellence Sportif se décomposent en trois grandes thématiques spatialement identifiées :

- 1 - Le cœur de pôle : aménagements urbains et paysagers, confection d'une trame viaire cohérente et répondant aux besoins en espaces nécessaires aux différentes activités et aux articulations entre les différentes entités composant le site,
- 2 - Le secteur à vocation économique Vivalley Park : dédié à la filière sportive, aux activités et services liés à la forme et au bien-être,
- 3 - Les équipements sportifs et de plein air à intégrer au sein de l'espace naturel de la trame verte communautaire et de différents parcs urbains,

Ces travaux étant réalisés au titre d'une Convention Publique d'Aménagement.

La Convention Publique d'Aménagement (CPA) arrivera à échéance le 31 décembre 2026 suite à la conclusion de l'avenant 6, date à compter de laquelle la SEM ne sera plus compétente pour achever la commercialisation des parcelles. C'est pourquoi, afin que les délais d'établissement du protocole de clôture de l'opération et de son bilan financier ne pèsent pas sur les délais de commercialisation, il convient de préparer l'acte de rétrocession du foncier au bénéfice de la CALL.

Cette démarche implique, sur le volet foncier, le transfert de propriété de l'ensemble des biens de différentes natures propriété de la SEM dans le cadre de l'opération (annexe parcellaire et financière jointe).

La Communauté d'Agglomération se substituera également de plein droit à la SEM au titre des promesses de vente dans lesquelles l'aménageur est engagé à l'occasion de cette opération.

Biens de retour :

Les biens de retour sont constitués des voies et espaces publics créés ou rénovés par l'exécution du contrat et destinés à être intégrés au domaine public communautaire. Ces ouvrages ont été réceptionnés par la collectivité au fur et à mesure de leur achèvement. Les parcelles concernées constituent les voiries et espaces publics :

- voirie de vivalley park,
- park avenue rue Tassigny.

Biens de reprise :

Les biens de reprise sont constitués de :

- l'ensemble des parcelles destinées à être vendues et non encore revendues. La CALL aura en charge la poursuite de la commercialisation de ces biens,
- Foncier à céder Vivalley Park,
- l'ensemble des parcelles ayant été acquises pour le compte de l'opération, mais non utilisées. Il s'agit de :
 - . délaissés d'opération rue Michelet,
 - . la friche Norsk Hydro,
 - . la veille foncière rue Tassigny.

L'acquisition des biens de reprise serait menée au prix total de 3 377 655,76 € HT, TVA en sus à la charge de l'acquéreur. Ce prix est conforme à la valorisation domaniale, attendu que concernant les seuls biens de reprise « Vivalley Park », le prix d'acquisition est fixé à 50 € HT / m², prix de vente attendu par l'aménageur sur le foncier restant à commercialiser. La valorisation de ces derniers par les domaines est de 46 € HT / m².

Les biens de retour, à valoriser à hauteur de 0,15 €/m², intégreraient le patrimoine communautaire sans contrepartie pécuniaire, le prix des ouvrages ayant déjà été supporté par l'établissement intercommunal au travers de sa participation financière.

Les frais notariés seraient acquittés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Vu l'avis 2025-62510-67902 de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 9 janvier 2026

Vu l'état parcellaire et financier joint,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée à signer, avec la société Territoires Soixante-Deux, sise à Liévin (62800), Centre d'Affaires ARTEA, 2 rue Joseph Marie Jacquard, le ou les actes d'acquisition des biens de retour et biens de reprise listés en annexe moyennant un montant total de 3 377 655,76 € HT conformément à l'état parcellaire et financier joint, TVA et frais notariés à la charge de l'établissement intercommunal.

Ce prix s'applique aux biens de reprise, les biens de retour étant transférés à titre gratuit (valorisables à hauteur de 0,15 €/m²).

Dit que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se substituera de plein droit à Territoires 62 dans les promesses de vente dont l'aménageur est signataire au titre de la présente opération.

Précise que les crédits nécessaires à l'exécution de la délibération, d'un montant de 3 700 000 € HT (prix et frais d'actes) seront proposés au vote du Budget Primitif 2026 sur l'imputation : Budget Action Économique/ Investissement/ Chapitre 21.

Précise que les recettes de cessions seront versées sur l'imputation : Budget Action Économique/ Fonctionnement/ Chapitre 77.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D9

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Restitution d'acompte versé dans le cadre d'une promesse réciproque de vente et d'achat devenue caduque

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin avait confié à la SEM Territoires 62, par le biais d'une convention publique d'aménagement (CPA) en date du 27 novembre 2003, l'aménagement et la commercialisation du Parc d'Activités de la Galance à Noyelles-sous-Lens et Sallaumines.

Dans ce cadre, l'aménageur a conclu, le 24 novembre 2014, une promesse synallagmatique de vente et d'achat avec la SARL MCC Développement en vue de la réalisation d'un projet de construction de cellules à vocation commerciale. Un acompte de 8 820,10 € a été perçu à la signature de ce compromis de vente.

La CPA étant arrivée à échéance, l'établissement intercommunal s'est substitué dans les droits et obligations de l'aménageur et une délibération autorisant la cession a été adoptée par le Bureau Communautaire du 11 mai 2015. L'acompte perçu par Territoires 62 a été reversé à la Communauté d'Agglomération au terme de la Convention Publique d'Aménagement.

L'acquéreur n'a pas mené à terme son projet et les accords sont aujourd'hui devenus caducs.

Aussi, il convient de procéder au remboursement de l'acompte perçu.

Vu la promesse synallagmatique de vente et d'achat régularisée le 24 novembre 2014,

Vu la délibération du Bureau Communautaire en date du 11 mai 2015,

Vu le protocole de clôture de la Convention Publique d'Aménagement de la Galance,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Constate la caducité des accords de cession, au profit de la Société MCC Développement sise 275 chemin de la voie perdue à Loos-en-Gohelle (62750), issus d'un compromis de vente en date du 24 novembre 2014 et d'une délibération du Bureau Communautaire en date du 11 mai 2015, relatifs à un terrain de 4 857 m², cadastré section AL n^{os} 580, 551 et 554 au cadastre de la ville de Noyelles-sous-Lens,

Autorise le Président à procéder au remboursement de l'acompte d'un montant de 8 820,10 € au profit de la Société MCC Développement.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 8 820,10 € seront sollicités au Budget 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D10

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Appel à projets relatif aux projets d'envergure régionale (PER) du SRADET des Hauts-de-France Dépôt de projet

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADET) des Hauts-de-France a été adopté par le Conseil régional en assemblée plénière du 30 juin 2020 et approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020.

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dispose que les SRADET doivent être modifiés pour prendre en compte les évolutions législatives notamment sur la question du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). La Région a ainsi délibéré sur le lancement de la démarche de modification de son SRADET le 23 juin 2022.

La loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux est venue compléter la loi précitée (surface minimale communale, conférence régionale de gouvernance (CRG) de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, création d'une enveloppe mutualisée pour les projets d'envergure nationale et européenne (PENE)...) et a introduit la possibilité de réserver une part de la consommation d'espaces pour des projets d'envergure régionale.

Suite aux différentes phases de consultation légale, le SRADET modifié a été présenté et adopté en séance plénière du Conseil régional du 21 novembre 2024. Il a été modifié le 11 décembre 2025 afin d'inscrire les projets lauréats du premier appel à projets, ainsi qu'un nouveau critère.

Pour rappel, pour la période 2021-2031, une enveloppe mutualisée de 1335 hectares est ainsi dédiée à des projets d'envergure régionale (PER) des territoires de la région Hauts-de-France.

Cette enveloppe a pour objectif de soutenir l'implantation d'activités économiques qui contribuent à la réindustrialisation, la décarbonation, au développement des filières d'avenir ainsi qu'au report modal et à l'utilisation de la voie d'eau pour les implantations le long du réseau fluvial à grand gabarit.

Comme outil de solidarité régionale, cette enveloppe mutualisée au bénéfice des territoires de la région Hauts-de-France soutient également les projets de recomposition spatiale rendus nécessaires par le recul du trait de côte d'ici 2031, des projets liés à l'adaptation des territoires exposés à des risques naturels et pour les zones de stationnement directement liées aux conséquences du BREXIT.

A titre exceptionnel, les critères sont élargis aux programmes de logements répondant aux besoins déterminés par le développement économique engendré par les PENE (Projets d'envergure nationale et européenne) situés sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque et en cohérence avec la stratégie Dunkerque 2030.

Afin de sélectionner les projets d'envergure régionale, la région Hauts-de-France a lancé un deuxième appel à projets.

Rappel des éléments techniques de l'appel à projets

1. Modalités de candidature et sites candidats au titre des Projets d'envergure régionale (PER)

La procédure de sélection des Projets d'Envergure Régionale (PER) sous la forme d'appel à projets est définie par la règle générale 14 du SRADDET.

Il est ainsi précisé que les candidatures seront déposées par les structures porteuses de SCoT auprès de la Région.

Des engagements par délibération sont requis de la part de :

- La structure porteuse du SCoT,
- Les communautés d'agglomération au titre de leur compétence en matière de développement économique
- La commune concernée ayant la compétence en matière d'urbanisme

a. Contenu du dossier technique

- Le contenu du dossier technique est précisé dans l'annexe B de la délibération du 11 décembre 2025 portant modification du SRADDET.
- Les projets présentés doivent être mis en œuvre sur la période 2021-2030 avec une obligation de démarrage des travaux entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2030.
- Le dossier technique doit comprendre notamment les informations suivantes :
 - La stratégie économique de l'EPCI en articulation avec le SCoT
 - La description du projet
 - La nécessité de consommation d'ENAF
 - Les procédure(s) d'urbanisme engagée sur le site (Dispositions du PLU(i), ZAC, autorisation d'urbanisme, déclaration d'ouverture de chantier s'il y a lieu.
 - Accessibilité du lieu, caractère innovant et vertueux du projet
 - Calendrier, ... etc.

b. Calendrier prévisionnel du deuxième appel à projets

- **La date limite de dépôt du dossier technique de candidature est fixée au 3 mars 2026** (avec possibilité de transmettre les délibérations jusqu'au 3 avril 2026 au plus tard sous réserve d'une lettre d'engagement du représentant des collectivités avant le 3 mars 2026)
- **Mai 2026 : Sélection des projets par l'exécutif régional**
- Avis de la « Conférence régionale de gouvernance de la consommation foncière » sur les PER sélectionnés - Lancement de la procédure de modification du SRADDET (Pour être opposable les PER doivent être inscrits dans le SRADDET)
- Novembre 2026 : Approbation de la modification du SRADDET

c. Catégorie de projets éligibles aux PER et sites candidats au sein du territoire de l'agglomération de Lens Liévin

Suite à la concertation menée entre l'EPCI et le SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, la communauté d'agglomération souhaite présenter le projet l'extension de la zone d'activité « La Gare d'Eau » dite aussi « Quai d'Annay » (7,7ha) à Annay-sous-Lens.

Le développement de ce site s'appuie et valorise le déploiement du report modal par l'utilisation du canal à grand gabarit de la Deûle.

Il répond donc au critère : **Projets contribuant au report modal et à l'utilisation de la voie d'eau pour les implantations le long du réseau fluvial à grand gabarit.**

Par ailleurs, par l'accueil de nouvelles entreprises, ce projet d'extension contribue à la **réindustrialisation et à la décarbonation** (mobilité durable, digital, énergie, matériaux/économie circulaire, construction hors site, bioéconomie, santé, agriculture/alimentation, spatial et défense).

Compte tenu de la cohérence du projet de la Gare d'Eau, avec les objectifs du SRADET et l'AAP, il est proposé une prise à charge au titre des PER à hauteur de 100% soit 7,7 ha.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

3 ne prennent pas part au vote

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Sabine FINEZ, Madame Samia SADOUNE
(Conseillers régionaux)

Autoriser, au titre de la compétence développement économique de l'EPCI, le Syndicat Mixte du SCoT de Lens Liévin Hénin Carvin à déposer le dossier de candidature technique, réalisé avec les services de l'agglomération et la commune concernée, à l'appel à projets de la région relatif au projet de **l'extension du parc d'activités de la Gare d'Eau à Annay-sous-Lens,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D11

DEVELOPPEMENT DURABLE

Réseau de chaleur urbain d'Avion - Avenant n°1 à la convention de fourniture de chaleur cogénération gaz de mines

La ville d'Avion a décidé par délibération en date du 06 avril 2022 de déléguer la création et l'exploitation de son réseau de production, de distribution et de transport de la chaleur sur le périmètre de sa ville. La procédure de consultation, qui a été lancée le 27 juin 2022, a prévu que la production de chaleur soit principalement et prioritairement assurée par la récupération de chaleur issue des moteurs de cogénération de la société GAZONOR.

La ville d'Avion a négocié avec la société GAZONOR les conditions tarifaires de la vente de chaleur issue de la récupération des moteurs de cogénération de la fosse 7 et a joint à la consultation une « convention de fourniture de chaleur cogénération gaz de mines ».

La mise en place d'un système de récupération de chaleur fatale vers un réseau de chaleur permet de valoriser des certificats d'Economie d'Energie selon la fiche RES-CH-108. Cette valorisation est supposée profiter aux usagers finaux du réseau de chaleur.

Par la suite, en application de la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2023, la CALL est devenue compétente à compter le 01 janvier 2025 pour « la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». En conséquence et par délibération du 06 décembre 2024, elle s'est vue substituée dans les droits et obligations de la commune d'Avion du fait de tous contrats, conventions et avenants relatifs à la compétence « réseau de chaleur » et notamment de la convention de fourniture de chaleur cogénération gaz de mines, entre la Ville d'Avion, la société GAZONOR et le preneur.

La convention de fourniture de chaleur cogénération gaz de mines signée en 2023 fixe les grands principes de l'accord. Suite à l'attribution de la concession, il convient d'avenanter ladite convention afin :

- d'identifier le demandeur de Certificat d'Economie d'Energie dans le cadre de la récupération d'énergie fatale sur les moteurs de cogénération de GAZONOR de la fosse 7. En effet, GAZONOR, porte l'investissement lié à la mise en place des kits de récupération d'énergie fatale afin de garder la maîtrise sur son process. Le prix de vente de la chaleur fatale prend en compte l'intégration de la valorisation des CEE.

- de mettre à jour le volume estimatif de chaleur valorisée. Fixé à une estimation de 13 000 MWh/an lors de l'appel d'offre, il est désormais de 11 850 MWh/an suite à l'offre finale d>IDEX.

- d'acter la nouvelle date de fourniture de chaleur issue des moteurs de cogénération, au 1 avril 2026

- d'intégrer une clause de répercussion de la hausse de la valorisation CEE, au bénéfice des abonnés.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la passation d'un avenant n°1 à la convention tripartite de fourniture de chaleur cogénération gaz de mines dans le cadre de la création du réseau de chaleur de la ville d'Avion et de la concession afférente, ayant pour objet de :

- identifier le demandeur de Certificat d'Economie d'Energie dans le cadre de la récupération d'énergie fatale sur les moteurs de cogénération de GAZONOR de la fosse 7.
- mettre à jour le volume estimatif de chaleur valorisée et le fixer à 11 850MWh/an
- acter la nouvelle date de fourniture de chaleur issue des moteurs de cogénération, au 1 avril 2026
- intégrer une clause de répercussion de la hausse de la valorisation CEE, au bénéfice des abonnés.

Autorise le Président ou toute personne déléguée à signer, avec GAZONOR dont le siège est situé ZAL de la Fosse 7 à Avion (62210) et avec AVION MINE ENERGIE dont le siège est situé au 297/2 avenue de Flöha parc des entreprises de Gohelle à Méricourt (62680), ou toutes autres personnes physiques ou morales s'y substituant, cet avenant n°1 et tout acte subséquent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D12

DEVELOPPEMENT DURABLE

Traitement par valorisation des déchets végétaux Redevance jusqu'au 31 décembre 2026

Il est rappelé que par délibération en date du 6 mars 2025, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a fixé pour l'année 2025 à 26 € par tonne, le montant de la redevance, pour le traitement de végétaux amenés par les tiers (communes ou entreprises), sur le site de traitement des déchets végétaux correspondant.

Dans le cadre du marché 25S122 – Traitement par valorisation des déchets végétaux - la Communauté d'Agglomération prend en charge l'intégralité de cette prestation, puis en refacture une partie aux tiers en fonction des tonnages de déchets végétaux déposés.

Pour l'année 2026, il est proposé de maintenir le montant de la redevance à 26 € par tonne.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la perception de la redevance à 26 € par tonne pour les dépôts des déchets végétaux déposés par les tiers pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2026, sur le site de traitement des déchets végétaux retenu.

Autorise le Président à signer les conventions d'apports correspondantes.

Précise que les recettes seront versées au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D13

DEVELOPPEMENT DURABLE

Conventionnement avec les lauréats de l'AMI Alimentation Durable du SATD - 2025-2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1611-4, L5211-1, L5216-5,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu le contrat d'engagement républicain régi par les articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2021-1947 du 31 décembre,

Dans le cadre du second plan d'action voté le 11 Mai 2023, la CALL souhaite poursuivre la dynamique du SATD, afin de :

- Rendre accessible économiquement et culturellement une alimentation durable, saine et de qualité à tous (précarité alimentaire, santé, cohésion sociale),
- Développer une production locale en circuit court, rémunératrice, créatrice d'emploi local, et respectueuse de l'Homme et de son environnement.,
- Adapter les habitudes aux conséquences du changement climatique (biodiversité, protection des ressources, gestion des déchets...) en lien avec le Plan Climat.

Elle a ainsi renouvelé en 2024 son « Appel à Manifestation d'Intérêt Alimentation Durable » avec pour objectifs :

- Développer l'écosystème du SATD, et identifier de nouveaux acteurs,
- Susciter de nouvelles initiatives et actions de sensibilisation, ou de nouveaux modèles économiques durables et de nouveaux projets structurants interdisciplinaires (protection de l'eau, cohésion sociale...).

Doté d'une enveloppe de 50k€, ce dispositif (dont le cahier des charges est annexé) cible exclusivement les initiatives du secteur privé et visant à :

- Structurer les filières en circuits courts de la production à la consommation (RHD...),
- Sensibiliser les consommateurs et développer une politique sociale de l'alimentation,
- Développer les productions durables et protéger la ressource en eau.

Le jury, présidé le 05 Novembre 2025 par Monsieur le Conseiller Délégué chargé de l'agriculture de proximité et de l'approvisionnement local, a retenu 8 projets au regard de leur conformité au cahier des charges et de leur potentiel effet levier sur la consolidation d'un système alimentaire durable (tableau détaillé joint en annexe).

A noter que 10 dossiers de candidature à l'AMI ont été instruits, dont 1 inéligible (puisque la structure et le projet sont déjà financés par le SATD de la CALL, par une convention de partenariat pluriannuelle). Auxquels s'est ajouté un 11e projet, en concertation avec le service politique de la ville de la CALL. En effet, ce dernier dossier dont l'objet intéresse directement le SATD, avait déposé sa demande de subvention au contrat de ville. Il a semblé plus pertinent aux deux services de la CALL, de l'inscrire au dispositif de l'AMI Alimentation Durable.

Il est donc proposé d'attribuer aux lauréats de l'AMI « Alimentation durable » une subvention selon les montants proposés par le jury, pour un montant total de 50 000 €, précisés dans le tableau suivant :

Structure	Titre du projet	Coût total du projet	Subvention Demandée		Subvention Accordée	
			€	%	€	% du projet
		335 032,84 €	64 679,00 €	19%	50 000,00 €	15%
La Récré Verte (292 Rue Camille Guérin, 59800 Lille)	Impulser une dynamique alimentaire et durable : Un jeu d'enfant!	15 650,00 €	7 500,00 €	48%	6 410,50 €	41%
PTIPOT' (9 Chemin de Lens, 62160 Aix-Noulette)	Renaturation de l'Ecole Maternelle Mendès France d'Aix-Noulette	44 725,84 €	3 000,00 €	7%	3 000,00 €	7%
AMAP HDF (15 rue René Lanoy, 62300 Lens)	Programme d'action 2026 Réseau des AMAP Hauts-de-France	165 411,00 €	2 000,00 €	1%	2 000,00 €	1%
INSTITUT PASTEUR DE LILLE (1 rue du Professeur Calmette, 59000 Lille)	Du jardin à l'assiette	16 774,00 €	13 419,00 €	80%	6 709,50 €	40%
Re-cycle (Le Toit Commun, 15 rue René Lanoy, 62300 Lens)	«Jeter à manger, c'est dommage non ?»	6 250,00 €	5 000,00 €	80%	5 000,00 €	80%
El'Baraque - l'épicerie du Quartier Ouest (1 place de la République, 62750 Loos-en-Gohelle)	El'Baraque - l'épicerie du Quartier Ouest	4 400,00 €	4 400,00 €	100%	3 520,00 €	80%
Excellents Excédents (108 avenue Danton, 94120 Fontenay-sous-Bois)	Accompagnement d'établissements-pilotes de restauration collective à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la valorisation de leurs excédents de production au profit d'associations locales de solidarité	11 700,00 €	9 360,00 €	80%	9 360,00 €	80%
Les Anges Gardins 800 rue du Pont d'Oye, 62162 Veille Eglise (disposant de sites sur la CALL)	LA CALIEN (expérimenter une caisse de l'alimentation)	70 122,00 €	20 000,00 €	29%	14 000,00 €	20%

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer aux lauréats sus-désignés une subvention à hauteur des montants proposés par le jury de sélection de l'AMI Alimentation Durable.

Autorise le Président à signer les conventions d'exécution à venir avec les structures porteuses des projets retenus, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant total de 50 000 € sont prévus au budget 2026 sur l'imputation suivante : Budget Principal / Fonctionnement/ Ligne de crédit 11770.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSANT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 12

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D14

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Appel à Manifestation d'Intérêt cohésion sociale 2026

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se caractérise par une fragilité économique et sociale prégnante. Cumulant de nombreuses difficultés (emploi, santé, pauvreté, etc.), elle est de fait, très concernée par la Politique de la Ville.

Cette politique concerne 21 quartiers répartis sur 19 communes et compte 56 000 habitants, soit un quart de la population totale.

Le Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 » signé par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) le 24 septembre 2024, a renouvelé la mobilisation de l'ensemble des partenaires pour améliorer durablement les conditions de vie des habitants de ces quartiers.

Dans le cadre de ses crédits Politique de la Ville, la CALL accompagne les associations du territoire qui œuvrent au bénéfice de ces habitants. D'un point de vue stratégique et méthodologique, ce soutien financier se traduit par un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui s'adresse aux associations porteuses d'actions innovantes et impactantes socialement.

Au cours de l'année 2025, l'AMI Cohésion Sociale a fait l'objet d'une évaluation permettant d'apprécier sa pertinence et son efficacité en matière de développement social au bénéfice des habitants des QPV, mais aussi sa bonne articulation avec le Contrat de Ville EQ2030.

Celle-ci a mis en évidence l'utilité du dispositif eu égard à la simplicité et l'adaptabilité de la procédure administrative, mais aussi la nécessité d'un accompagnement renforcé des associations porteuses. Aussi, les modalités 2026 ont été ajustées afin de prendre en compte ces éléments d'évaluation.

L'AMI a vocation à :

- Contribuer à la stratégie de la CALL en matière de cohésion sociale visant à mobiliser ses moyens sur les leviers de développement des 21 quartiers prioritaires ;
- Inviter les opérateurs à agir prioritairement sur les QPV pour répondre à des besoins en complémentarité des actions du Contrat de Ville ;
- Promouvoir les démarches expérimentales et innovantes et les démarches d'aller-vers ;
- Valoriser les actions exemplaires ;
- Accompagner les petits opérateurs à fort potentiel en matière de développement social ;
- Soutenir davantage les actions qui s'inscrivent dans des processus de participation des habitants.

Pour mémoire, depuis son lancement en 2020, l'AMI a permis de soutenir 69 projets pour un montant total de 553 243 €.

Après une phase d'instruction administrative, une audition des opérateurs sera organisée. Le comité de sélection, présidé par le Vice-Président en charge de la Cohésion Sociale est composé de personnalités reconnues de la Politique de la Ville, de techniciens de la CALL et de représentants d'habitants issus du Labo de la participation des habitants, proposera au Conseil Communautaire une liste de projets répondant au cahier des charges.

Le budget global de ce dispositif s'élève à 110 000 €.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Cohésion Sociale pour l'année 2026 dans le cadre de la compétence obligatoire Politique de la Ville.

Approuve le cahier des charges relatif à l'AMI Cohésion Sociale 2026 joint en annexe.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 110 000 € sont prévus au budget 2026 sur l'imputation Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 10278.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 10

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D15

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Centres Culturels : subventions 2026

La CALL soutient les 11 centres culturels du territoire qui développent une politique culturelle d'intérêt communautaire en correspondance avec les critères arrêtés par délibération du 12 mai 2022. Cet accompagnement s'effectue au titre d'une politique volontariste et à des fins de développer une offre culturelle pluridisciplinaire, de tenue et accessible au plus grand nombre.

L'accompagnement accordé par l'intercommunalité s'appuie :

- d'une part, sur la proposition culturelle issue de la collaboration à minima de trois centres culturels dit « carte blanche » : festival, pratique artistique, résidence longue de création, l'agglomération accompagne les structures dans leur ouverture au champ des possibles artistiques ;
- d'autre part, sur la programmation de l'équipement : diffusion, accueil des artistes, politique des publics et tarification adaptée.

A l'issue de l'audition des représentants des centres culturels sur le volet « carte blanche » lors d'un jury présidé par la Vice-Présidente aux Dynamiques Culturelles qui s'est tenu le 1^{er} décembre 2025 (3 projets déposés détaillés en annexe regroupant les 9 centres culturels du territoire dont 1 équipement participant à 2 cartes blanches).

En synthèse, « Random, esprit libre » est une programmation proposée par les centres culturels d'Avion, de Lens et de Méricourt. Il s'agira d'accompagner la création et la diffusion de « Random » de la Compagnie Grand Brasier, et d'engager un programme d'actions culturelles en faveur des adolescents et des jeunes adultes. Le jury a approuvé ce projet et propose d'accorder les crédits sollicités au BP.

« J'ai mal à ma terre » est une opération portée conjointement par les centres culturels de Liévin, Grenay et de Sallaumines. L'objet de cette carte blanche vise à éveiller les consciences face à l'accélération de la dégradation du climat et de la biodiversité, et réagir face à ce constat alarmant. La nouvelle création de la Compagnie Avec vue sur la mer, sera proposée à un public collégien ponctué d'ateliers vidéos, ainsi qu'à l'ensemble des habitants du territoire. Le jury a approuvé ce projet et propose d'accorder les crédits sollicités au BP.

« Abra CALL Dabra » rassemble les centres culturels de Méricourt, Billy-Montigny, Noyelles-sous-Lens et Harnes. Suite au succès de la carte blanche 2025, le collectif a décidé de retravailler ensemble sur un projet autour de la magie. Il s'agira d'accueillir des stages d'initiation à la magie animés par le duo AXEL et KELLY sur les 4 communes, pour une restitution et un spectacle final qui aura lieu le 28 février à Noyelles-sous-Lens. Des prolongements à ces ateliers sont envisagés pour certaines communes autour du cinéma, du spectacle vivant, de la lecture de contes ou encore d'expositions. Le jury a approuvé ce projet et propose d'accorder les crédits sollicités au BP.

Après analyse du volet équipement (11 dossiers déposés à échéance du 30 octobre 2025),

Il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

VILLE - Équipement	Subventions sollicitées	Montant accordé carte blanche (correspondant au montant sollicité par les équipements)	Montant accordé socle équipement (en fonction du dossier déposé par la structure)	TOTAL de la subvention 2026
AVION - Espace Culturel Jean-Ferrat	41 000 €	6 416 €	22 125,5 €	28 541,5 €
BILLY-MONTIGNY - Espace Culturel Léon Delfosse	10 000 €	1 250 €	5 206 €	6 456 €
BULLY-LES-MINES - Espace François-Mitterrand	20 000 €	/	13 665,75 €	13 665,75 €
GRENAY - Espace Culturel Ronny-Coutteure	35 000 €	9 000 €	18 871,75 €	27 871,75 €
HARNES - Centre Culturel Jacques Prévert	20 000 €	1 250 €	15 618 €	16 868,00 €
LENS – Théâtre municipal Le Colisée	30 000 €	6 416 €	9 110,5 €	15 526,50 €
LIEVIN – Centre Culturel municipal Arc en Ciel	35 000 €	9 000 €	18 871,75 €	27 871,75 €
MAZINGARBE – Espace Culturel La Ferme Dupuich	20 000 €	/	13 015 €	13 015,00 €
MERICOURT – Espace Culturel La Gare	25 000 €	7 666 €	17 334 €	25 000,00 €
NOYELLES-SOUS-LENS - Centre Culturel Evasion	25 000 €	1 250 €	13 015 €	14 265,00 €
SALLAUMINES – Maison de l'Art et de la Communication	35 000 €	9 000 €	21 475,75 €	30 475,75 €
TOTAL	296 000 €	51 248 €	168 309,00 €	219 557,00 €

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide le versement de la subvention 2026 aux 11 centres culturels au titre de l'accompagnement à la programmation culturelle saison 2025/2026.

Mandate le Président pour signer les conventions correspondantes avec les structures reprises ci-dessus, pour leur permettre de poursuivre leurs actions sur le territoire.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Sébastien MESSANT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 10

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D16

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Association Droit de Cité : convention de partenariat 2026-2029 et subvention 2026

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026 présentée par l'Association Droit de Cité, et réceptionnée par la CALL le 24 novembre 2025.

A la faveur d'une politique volontariste portant sur le développement d'une offre culturelle de qualité et accessible, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin soutient depuis de nombreuses années l'association Droit de Cité dans la mise en œuvre de son projet artistique.

Dans ce cadre, deux conventions pluriannuelles d'objectifs ont successivement été signées pour couvrir les périodes 2018-2022, puis 2022-2025.

Compte-tenu de la collaboration satisfaisante entre la CALL et l'association, il est proposé de reconduire ce partenariat dans le cadre d'une nouvelle CPO portant sur la période 2026-2029, accompagnée d'une convention annuelle accordant à Droit de Cité les moyens de mise en œuvre de son projet.

Le projet conduit par Droit de Cité porte sur 4 axes principaux :

- La musique / la chanson française : Programmation de deux temps forts « Les Enchanteurs » (27ème édition, du 27 février au 16 avril 2026) et « Tout en haut du jazz » (10ème édition, novembre 2026) avec pour objectifs de valoriser les groupes émergents et locaux, favoriser la circulation des publics, démocratiser la culture, créer une dynamique de réseau, ...

- Le livre et la lecture : Programmation du temps fort « Tiot Loupiot » (25ème édition, octobre – novembre 2026) avec pour objectifs de contribuer à l'éveil des plus jeunes, lutter contre l'illettrisme, professionnaliser les acteurs du livre, favoriser l'accès à une offre culturelle familiale, ...

- Les arts de la rue : Programmation du temps fort « 2 Village des Cultures » (12ème édition, juin-juillet 2026) avec pour objectifs de favoriser l'implication des habitants dans la construction d'une programmation, faire découvrir au plus grand nombre une proposition culturelle innovante et pluridisciplinaire, ...

- La transversalité : Développement d'une offre culturelle sur la frange rurale du territoire, construction d'un projet autour du développement cognitif chez les plus petits avec pour objectifs

d'accompagner les politiques culturelles en ruralité, impliquer les habitants, expérimenter de nouvelles pratiques et de nouveaux usages.

A titre non exhaustif, concernant le projet artistique et culturel de Droit de Cité, il est à souligner qu'il fait écho aux propositions culturelles développées par la CALL dans le cadre de sa feuille de route dédiée au label Pays d'Art et d'Histoire, Droit de Cité souhaitant programmer des « balades contées » au cœur des communes rurales ; et également dans le déploiement de dispositifs comme le Contrat Local d'Éducation Artistique ou encore la mise en réseau des médiathèques.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de 50 000 € à l'association Droit de Cité, sise au 32 rue de l'Abbé – 62160 Aix-Noulette, au titre de son fonctionnement pour l'année 2026.

Autorise le Président à signer les pièces afférentes au partenariat entre la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et Droit de Cité, notamment la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2026-2029 jointe à la présente et sous réserve de sa validation par le Bureau de l'association et la convention financière 2026, jointe également.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Sébastien MESSANT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 10

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D17

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Partenariat avec Culture Commune - Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais - Subvention 2026

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026 présentée par l'Association Culture Commune Scène nationale du Bassin minier du Pas-de-Calais, et réceptionnée par la CALL le 17 octobre 2025,

Dans le cadre de sa politique volontariste d'accompagnement des structures culturelles à rayonnement intercommunal, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en partenariat avec l'État, la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane a signé en 2020 le renouvellement d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais au titre de la période 2020-2023. En 2024, la Scène Nationale en étroite collaboration avec ses partenaires, devait élaborer une nouvelle CPO qui devait couvrir la période 2024-2027.

En 2025, aucune CPO n'avait encore été finalisée. Tout l'enjeu dorénavant est de réussir à aboutir à une CPO validée et signée par l'ensemble des parties prenantes pour 2026, couvrant alors la période 2026-2028.

Cette convention pluriannuelle d'objectifs porte sur le bon déploiement du projet artistique et culturel piloté par la direction de l'équipement.

En parallèle à la rédaction de cette nouvelle CPO, le projet de la Scène Nationale pour 2026 s'appuie sur des expérimentations pour « faire » autrement, en prenant en considération les contraintes des uns et des autres, et ainsi proposer des projets en partenariat avec des acteurs du territoire, pour les inclure davantage et sur le long terme au projet artistique et culturel de Culture Commune.

Malgré la restriction des moyens, Culture Commune va poursuivre son engagement auprès des équipes artistiques, en les accompagnant dès le début et dans la durée, des premières phases de création, jusqu'aux phases de production.

Dans le prolongement des deux dernières saisons, Culture Commune s'appuie sur une nouvelle répartition entre la Fabrique Théâtrale, les lieux de diffusion partenaires et le territoire. Ainsi, une grande partie des créations sera davantage déployée chez les partenaires de la structure.

De plus, Culture Commune continue son engagement dans sa politique d'accessibilité en mettant en place des formations, des projets, et de temps spécifiques prenant en compte les personnes et artistes en situation de handicap.

Enfin, Culture Commune poursuit également son inscription dans les réseaux professionnels avec pour objectif de faire émerger des partenariats de façon anticipée, mieux coordonner, et accompagner de manière plus concertée les créations.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 261 000 €, soit 18,7 % du budget de l'association.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote
Monsieur Alain BAVAY, Madame Christine STIEVENARD
(Membres de la structure)

Attribue une subvention à hauteur de 261 000 € à l'association Culture Commune Scène nationale du Bassin minier du Pas-de-Calais, sise à la Base du 11/19, 11 rue de Bourgogne – 62750 Loos-en-Gohelle, au titre de son fonctionnement pour l'année 2026.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Sébastien MESSANT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 10

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D18

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien à la manifestation culturelle " Salon du livre policier " Édition 2026 - Lens

Vu la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026 présentée par La ville de Lens, et réceptionnée par la CALL le 16 décembre 2025,

Le salon du livre policier PolarLens, événement d'envergure, contribue au rayonnement de notre territoire au-delà des frontières de l'agglomération. Il joue un rôle crucial dans la promotion de la lecture auprès des jeunes publics et renforce la visibilité culturelle de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Sa programmation est spécifiquement conçue pour les enfants et adolescents de Lens et des communes environnantes. En partenariat avec « Séries Mania », ce salon vise à assurer également une portée régionale et transfrontalière.

La 28ème édition sur le thème « Carnets de voyage » se déroulera les 21 et 22 mars 2026 à la Halle Bertinchamps à Lens sur l'aspect « Fictions littéraires », ainsi qu'à la Maison Syndicale des Mineurs sur l'aspect « Fabuleuses images et images du monde ».

Cette manifestation s'inscrit pleinement dans les missions des équipements de lecture publique du territoire et répond aux objectifs fixés par le plan « Lecture pour tous » de la CALL, visant à promouvoir le livre comme un vecteur de loisir et de sociabilité.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de 18 000 € à la ville de Lens, sise 17bis, Place Jean Jaurès – 62307 Lens pour son projet PolarLens.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Sébastien MESSANT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 10

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D19

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien financier à la ligue Hauts-de-France d'athlétisme pour la 21ème édition de la Route du Louvre

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement pour le projet Route du Louvre présentée par la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme et réceptionnée par la CALL le 24 novembre 2025 au titre de l'année 2026.

La Route du Louvre est un événement running majeur de la saison sportive, symbolisant le rapprochement entre deux territoires. Elle permet de découvrir un patrimoine riche sous un angle original. : le sport haut niveau et la fête. En créant ce lien, la route du Louvre fédère les communes et leurs habitants de tout âge autour d'une grande manifestation.

Alliance du sport, de la santé, de la culture, de la solidarité et de la convivialité, la Route du Louvre est conçue pour porter haut les couleurs régionales en matière d'organisation d'événement sportif de très haut niveau.

La 21ème édition garde la même formule que les années précédentes et se déroulera le dimanche 10 mai 2026, marathoniens, runners, randonneurs et familles convergeront tous vers le parc du Louvre Lens pour profiter des nombreuses animations proposées par les partenaires du village d'arrivée.

Environ 12 000 sportifs participeront à nouveau à l'édition 2026 dont plus de 90 % sont issus de la Région et 20 % de 19 communes de la CALL. 1 participant sur 2 sera sur l'une des 4 randonnées proposées.

Cet événement de portée régionale bénéficiera cette année encore d'une retransmission en direct sur France 3 Hauts-de-France.

La Ligue Hauts-de-France d'athlétisme sollicite une subvention de 50 000 € soit 8,77 % de son budget prévisionnel. Le montant proposé par la CALL est identique à 2025 soit 45 000 €, 7,89 % du budget prévisionnel de 570 000 €.

Afin que la ligue d'athlétisme poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 45 000 €.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention à hauteur de 45 000 € à la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme, sise Stadium avenue de la Chatellenie 59 650 Villeneuve d'Ascq pour son événement route du Louvre 2026 ;

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 45 000 € sont prévus au budget 2026 sur l'imputation : Budget général/Fonctionnement/Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Sébastien MESSANT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 10

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D20

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Clubs évoluant en haut niveau : solde de subventions pour l'exercice 2025-2026

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu les demandes de subvention de fonctionnement des clubs sportifs en haut niveau présentées par les associations et réceptionnées par la CALL au plus tard le 28 novembre 2025 au titre de l'exercice 2025-2026,

Conformément à la délibération du 21 mars 2017 relative aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive (compétence facultative), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de soutenir la pratique sportive de haut niveau.

Par délibération du 16 octobre 2025, les élus ont approuvé le premier versement estimatif pour les 16 clubs identifiés pour un montant maximal de 204 843 €.

Les clubs avaient jusqu'au 28 novembre 2025 pour déposer leur dossier de demande de subvention. Après instruction des 16 dossiers des associations sportives, l'USAL Athlétisme rejoint le dispositif selon les critères ci dessous :

- Équipes seniors d'un club dont le siège social demeure sur le territoire de la CALL,
- Équipes seniors appartenant à un club amateur affilié à une fédération unie sports olympiques,
- Équipes seniors évoluant dès le deuxième niveau national dans sa discipline et ayant à minima un joueur ayant un statut professionnel si la fédération correspondante l'y autorise.

Le montant maximal de l'aide pouvant être apportée par la CALL est de :

- 70 000 € pour un club évoluant en Nationale 1 ou équivalent,
- 40 000 € pour un club évoluant en Nationale 2 ou équivalent.

Cette aide est ramenée soit au :

- Montant maximal de la subvention de fonctionnement direct versée par la commune (hors mises à disposition de salles, de matériel ou de moyens humains),
- Montant sollicité par le club à partir du moment où il est inférieur ou égal au montant du niveau,
- Montant sollicité par le club à partir du moment où il est inférieur ou égal au montant de la subvention communale.

Il est proposé de verser le solde de la subvention pour un montant maximal de 308 839 € réparti comme suit :

Clubs	Montant de l’avance	Montant du solde	Montant total
CSA Tennis de Table	6 120€	9 180€	15 300€
Avion Futsal	10 800€	16 200€	27 000€
Canoë Kayak	360€	540€	900€
Carabinier Handball	14 400€	21 600€	36 000€
Handball club Bully	14 400€	21 600€	36 000€
Harnes Handball club	19 620€	29 430€	49 050€
Volley Club Harnésien	25 200€	37 800€	63 000€
Sport nautique harnésien	16 200€	24 300€	40 500€
Harnes Volley Ball	25 200€	37 800€	63 000€
Liévin Triathlon	25 200€	37 800€	63 000€
USAL Athlétisme	14 400€	21 600€	36 000€
Basket Club Liévinois	14 400€	21 600€	36 000€
USAL Tennis de Table	3 960€	5 940€	9 900€
Volley Club Liévin	12 600€	18 900€	31 500€
Sallaumines Haltérophilie	1 080€	3 420€	4 500€
Arc Club de Wingles	903€	1 129€	2 032€
TOTAL	204 843€	308 839€	513 682€

Ce montant tient compte d'une baisse de 10 % du montant éligible appliquée à chaque club. Ce dispositif connaît tout de même une augmentation de + 3,2 % du total général par rapport à la saison 2024-2025.

Afin que les associations poursuivent leurs actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir leurs activités par l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant 308 839€ correspondant au solde de la subvention totale de 513 682€.

16 conventions de subventionnement seront signées en conséquence.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement du solde de subventions aux clubs évoluant en « haut niveau » pour un montant total de 308 839€ aux associations concernées.

Autorise le Président à signer les conventions d'exécution annexées, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 308 839 € sont prévus au budget 2026 sur l'imputation : Budget général/Fonctionnement/Ligne de crédit 12082.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 10

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D21

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien financier à la Mission Bassin Minier pour l'édition 2026 du trail des Pyramides Noires

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement pour le projet Trail des Pyramides Noires présentée par la Mission Bassin Minier et réceptionnée par la CALL le 9 octobre 2025 au titre de l'année 2026.

La Mission Bassin Minier a initié depuis 2006, une réflexion puis une stratégie d'actions autour des sports de nature comme levier d'attractivité et de rayonnement pour les territoires du Bassin Minier.

L'une de ses actions a été la création du trail des pyramides noires dont la 11ème édition se déroulera le 9 mai 2026. Cet événement offre un ultra trail d'un genre unique avec l'ascension d'une vingtaine de terrils soit près de 2 000m de dénivelé positif au coeur d'un patrimoine inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette course est éligible aux points ITRA (International Trail Running Association) qui ouvrent la possibilité de participer à des courses mythiques comme l'ultra trail du Mont Blanc.

L'objectif du trail des pyramides noires est d'offrir aux participants des parcours attractifs sur plusieurs distances. Les 2000 dossards disponibles ont été achetés en quelques heures. Le choix est fait de privilégier la qualité de l'événement et la préservation des sites.

Le trail des pyramides noires s'adresse à des pratiquants aguerris mais aussi à des publics éloignés de la pratique sportive notamment avec l'opération « un défi à la portée de toutes » (100 femmes éloignées de la pratique sportive préparées pour relever un défi unique ».

Même si 70 % des inscrits sont issus de la région, le TPN cible une clientèle nationale.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 4 500 € soit 3,47 % de son budget prévisionnel de l'opération.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention à hauteur de 4 500 € à la Mission Bassin Minier, sise Fosse 9/9bis rue du Tordoir 62 590 Oignies pour son événement Trail des Pyramides Noires.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 4 500 € sont prévus au budget 2026 sur l'imputation : Budget général/fonctionnement/Ligne 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 10

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D22

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien financier à la 32ème édition du meeting international d'athlétisme de Liévin

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement pour le projet meeting international d'athlétisme présentée par la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme et réceptionnée par la CALL le 24 novembre 2025 au titre de l'année 2026.

La 32ème édition du Meeting International de Liévin se déroulera le 19 février 2026 au cœur de l'Aréna Stade Couvert. Après l'immense succès de l'édition précédente avec des résultats qui ont permis au Meeting de conserver le 1er rang mondial des meetings indoor en 2025, 200 athlètes de très haut rang viendront à nouveau tenter de battre des records (2025 : double record du monde sur le 1500 et le Mile par la star norvégienne Jakob Ingebrigtsen).

Les résultats sportifs exceptionnels ont convaincu les instances internationales d'incorporer de nouveau en 2026 le meeting international de Liévin au circuit du World Tour qui comptera 8 meetings : Boston, le 24 janvier 2026 puis New York, Ostrava, Madrid, Karlsruhe, Beograd, Liévin et enfin Torun.

Au delà de la compétition, le meeting de Liévin offre à la Région Hauts-de-France un fabuleux spectacle sportif retransmis sur les plus grandes chaînes.

Afin de rester dans ce classement mondial, il est nécessaire de satisfaire pleinement les exigences qualitatives et quantitatives des instances internationales. Pour ce faire, la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme sollicite un soutien financier de 165 000 € soit 24,84 % du budget prévisionnel de l'événement d'un montant de 692 000 €

Afin que la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 165 000 €.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention à hauteur de 165 000 € à la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme, sise Stadium Nord, avenue de la Chatellenie 59666 Villeneuve d'Ascq, pour le meeting international d'athlétisme 2026 de Liévin.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 165 000 € sont prévus au budget 2026 sur l'imputation : Budget général/Fonctionnement/Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Sébastien MESSANT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 10

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D23

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Attribution exceptionnelle d'une avance sur la contribution statutaire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour 2026 au Syndicat Mixte d'exploitation de l'Arena Stade Couvert à Liévin

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R1431-21,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'exploitation du stade couvert régional de Liévin,

L'article 7 des statuts du Syndicat Mixte d'exploitation du stade couvert régional de Liévin est assuré solidairement par la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Leurs participations peuvent être complétées par d'autres recettes en particulier :

- Les recettes liées à l'exploitation de l'équipement,
- Les sommes perçues des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu, le cas échéant,
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles, du syndicat mixte, le cas échéant,
- Les produits des dons et legs,
- Les subventions et toutes sommes perçues de l'Union Européenne, de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et organismes divers,
- Le produit des emprunts.

La charge résultant pour les collectivités territoriales du financement annuel du Syndicat Mixte d'exploitation du stade couvert régional de Liévin est répartie selon les quotités suivantes :

- 40% Région Hauts-de-France,
- 25% Département du Pas de Calais,
- 35% Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Depuis 2025, la CALL fixe par une délibération spécifique et conformément au vote du budget primitif, la contribution statutaire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin au Syndicat Mixte pour l'Exploitation du Stade Couvert Régional à Liévin.

Pour rappel, par délibération du 11 décembre 2025, le Conseil Communautaire avait approuvé l'attribution d'une contribution fixée à 1 217 195 € au titre de l'année 2025.

Afin d'assurer la poursuite de l'exploitation du stade couvert régional et de permettre au Syndicat Mixte de mener l'exécution de ses missions tout en assurant la continuité du service, il est proposé de valider à titre exceptionnel (lié au contexte des élections municipales et de l'absence de possibilités de délibérer avant le renouvellement des assemblées) le principe du versement d'une avance de contribution financière au titre de l'année 2026 au Syndicat Mixte d'exploitation du stade couvert régional l'EPIC, pour un montant de 600 000 €.

Cette avance sera déclinée en 2 versements, comme suit :

- Un premier versement de 300 000 € en février 2026 après le vote du budget primitif de la CALL,
- Un second versement de 300 000 € en mai 2026.

La CALL fixera par délibération ultérieure spécifique le montant et les modalités de versement du solde de la contribution financière. La somme globale attribuée sera conforme au vote du budget primitif 2026 de l'EPCI.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'attribution exceptionnelle d'une avance de contribution financière au titre de 2026 au Syndicat Mixte pour l'Exploitation du Stade Couvert Régional à Liévin à hauteur de 600 000 €.

Autorise le Président à signer tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 600 000 € seront prévus au budget 2026, sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 7675.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 18 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 18

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D24

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Maison de l'Emploi et de l'Insertion Lens-Liévin Hénin-Carvin Subvention pour l'année 2026

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'Association MEI et réceptionnée par la CALL le 13 octobre 2025 au titre de l'année 2026.

La Maison de l'Emploi et de l'Insertion (MEI) est issue de l'union entre la Mission Locale de Lens-Liévin, les PLIE de Lens-Liévin Hénin-Carvin et la Maison de l'Emploi de Lens-Liévin Hénin-Carvin, à la suite d'une opération de fusion-absorption menée par la Mission Locale. Cette opération est intervenue le 1er avril 2024, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2024.

Implantée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, la MEI constitue un outil territorial complémentaire aux dispositifs portés par France Travail, la Région et le Département et est membre du Réseau pour l'emploi.

En tant qu'acteur de proximité, elle se mobilise pleinement pour le développement du territoire et l'accompagnement des habitants comme des entreprises. Les missions essentielles de la MEI s'articulent autour des axes suivants :

- l'accompagnement global des publics dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle, d'orientation, d'accès à la formation, à la santé, au logement, à leurs droits, à la citoyenneté et à la mobilité,
- la création de passerelles entre les publics et les employeurs, par des actions de mise en relation, de sourcing, d'accompagnement et de suivi,
- le co-pilotage d'une offre de services à destination des entreprises qui s'implantent ou se développent sur le territoire,
- l'apport d'une ingénierie pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics, en appui aux collectivités, maîtres d'œuvre et entreprises, afin de répondre à leurs obligations sociales,
- la valorisation des métiers porteurs d'aujourd'hui et de demain auprès des habitants.

Les actions de la MEI s'adressent en priorité aux publics les plus éloignés de l'emploi, notamment les jeunes, les résidents des quartiers relevant de la politique de la ville et les bénéficiaires de minima sociaux.

L'activité globale de la MEI s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. En favorisant l'insertion sociale et professionnelle, en soutenant l'emploi local et en accompagnant les mutations économiques, elle participe activement au développement territorial et au renforcement de l'attractivité économique du bassin de vie.

Afin de lui permettre de poursuivre ses missions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin propose d'accorder à la MEI une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 004 465 €, identique à celui des années précédentes et représentant 11,15 % du budget de l'association en précisant qu'un acompte correspondant à un douzième de la subvention, soit 83 705.41 € a déjà été versé.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

3 ne prennent pas part au vote

Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Thibault GHEYSENS
(Membres de la structure)

Attribue une subvention à hauteur de 1 004 465 € sur un budget total de 9 005 178,44 € (soit 11,15 % du budget) à l'association Maison de l'emploi et de l'insertion (MEI), situé au 91 avenue Jean Jaurès à Liévin, au titre de son fonctionnement de l'année 2026.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 004 465 € sont prévus au budget primitif sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 12150.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 18 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 18

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D25

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Subvention Ecole de la 2ème Chance - année 2026

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'Association Ecole de la Deuxième Chance et réceptionnée par la CALL le 21 novembre 2025 au titre de l'année 2026.

Le réseau des Écoles de la Deuxième Chance a été créé en 1997 en réponse à un constat préoccupant : chaque année, 100 000 jeunes quittent le système scolaire sans qualification. Aujourd'hui, 139 écoles font partie de ce réseau.

L'École de la Deuxième Chance de l'Artois dispose de deux sites : Liévin, qui constitue également le siège social, et Arras.

Les parcours proposés visent soit la reprise d'une formation, soit l'accès à un emploi durable pour des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans qualification.

En 2025, 174 jeunes ont été accueillis sur le site de Liévin (dont 69 % issus de la CALL), avec une moyenne d'âge de 20 ans. La répartition est de 56,9 % de femmes et 43,1 % d'hommes, et 35 % des stagiaires proviennent des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

À travers un programme d'accompagnement intensif d'environ neuf mois destiné à un public sans diplôme, en complémentarité avec les actions des partenaires de l'emploi du territoire (Maison de l'Emploi et de l'Insertion, France Travail...), l'association a pour objectifs :

- de développer un partenariat étroit avec le monde de l'entreprise,
- de promouvoir des innovations pédagogiques et des approches renouvelées de l'insertion sociale et professionnelle,
- d'établir des coopérations avec d'autres structures poursuivant les mêmes finalités,
- d'amener à la formation ou à l'emploi durable des stagiaires qu'elle suit.

Outre un accompagnement global, l'école de la Deuxième Chance mène également des actions sectorielles dans différents domaines notamment : dans la logistique, la pâtisserie, la grande distribution et le bâtiment afin de permettre une orientation précise et une insertion durable.

Depuis 2009, la Communauté d'Agglomération soutient financièrement cette initiative sous forme de subvention de fonctionnement.

Afin de permettre à l'association de poursuivre ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 22 800 €, soit le même montant qu'en 2025. Cette aide représente 1,29 % du budget total de l'association (1 772 907,71 €).

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

60 « pour »

0 « contre »

22 « abstention »

(Abstention du Groupe Communiste et Républicain)

Attribue une subvention à hauteur de 22 800 € à l'association « Ecole de la Deuxième Chance », sise 2 rue Joseph -Marie Jacquard à Liévin, au titre de son fonctionnement de l'année 2026.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 22 800 € sont prévus au budget 01 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 3574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 18 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 18

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D26

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Pas-de-Calais Actif - Subvention 2026

Pas de Calais Actif, créé en 1995 à l'initiative du Conseil Départemental du Pas-de-Calais dans le cadre de sa politique d'insertion, est un groupement d'intérêt public dont la vocation est d'accompagner et de soutenir financièrement les initiatives économiques créatrices d'emplois pour les personnes en situation de fragilité économique.

Ce GIP dispose d'une vaste palette d'outils financiers, notamment un fonds de garantie d'emprunt bancaire, et des dispositifs d'apport en quasi fonds propres pour les structures de l'Economie Sociale et Solidaire. En 2025, Pas-de-Calais Actif est notamment intervenu pour aider l'association VESTALI à traiter leurs difficultés économiques et financières.

Il est proposé de renouveler ce partenariat au titre de l'année 2026, et de décliner un programme d'actions spécifiques sur notre territoire. Celui-ci comprend :

- Le développement du fonds de garantie FAG FEDER ITI qui cible les entreprises de moins de 50 salariés, en création, reprise ou développement, situées dans les quartiers Politique de la Ville. Cette action se conjugue avec celle de Cap Quartier (prime à la création d'entreprise dans les QPV),
- Le renforcement des liens avec les incubateurs et accélérateurs implantés sur le territoire (Louvre-Lens Vallée, Vivalley...),
- L'analyse économique et financière des structures déposant une demande dans le cadre de l'Appel à projets ESS de la CALL et le développement des complémentarités entre l'appel à projets CALL et le FIDESS (Fonds d'Innovation pour le développement de l'ESS) qui finance les études de faisabilité de création de nouvelles structures ESS,
- L'étude économique et financière des projets de création de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) comprenant : L'environnement et le positionnement du projet, les moyens mis en œuvre, l'analyse de l'adéquation porteur /projet et les éléments économiques et financiers prévisionnels.

L'ensemble de ce plan d'actions pourrait être accompagné à hauteur de 15 000 € (0,60 % du budget général de fonctionnement de cette structure) par la Communauté d'Agglomération, contribuant ainsi à développer les actions de Pas de Calais Actif sur le territoire de la CALL, dont la population représente 17 % du département du Pas-de-Calais, mais seulement 13 % environ de l'activité du GIP.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 € au Groupement d'Intérêt Public Pas de Calais Actif, sis 23 rue du 11 novembre à Lens (62300).

Autorise le Président à signer la convention afférente ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 000 € sont prévus au budget 2026 sur l'imputation : Budget général/Fonctionnement/Ligne de crédit 10001.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 18 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 18

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D27

RESSOURCES ET MOYENS

Modification des délibérations relatives à différents postes identifiés au sein des services communautaires – postes déjà présents au tableau des effectifs

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins des services relatifs aux créations d'emplois permanents à temps complet identifiés ci-dessous,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

Vu les délibérations précédemment identifiées,

Vu le Comité Social Territorial du 30 septembre 2025,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants.

La présente délibération a pour but de modifier des délibérations de création de postes actées précédemment par le conseil communautaire, afin d'en modifier les fondements juridiques pour permettre d'optimiser et élargir les possibilités de recrutement le cas échéant sur ces postes identifiés et référencés.

La création de ces postes avait été approuvée par différents conseils communautaires lors de leurs présentations.

Une nouvelle délibération est présentée ce jour afin de se conformer au contrôle de légalité qui préconise, dans l'éventualité du recrutement d'agents contractuels sur les postes, de faire mention des articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique en remplacement des article L313-1, L313-4, L332-14 du Code général de la fonction publique, afin d'élargir les perspectives de recrutement, en ouvrant la possibilité, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire sur le poste, de recruter un agent contractuel pour une période de 3 ans au lieu de 12 mois maximum.

Il est donc proposé de modifier les considérants juridiques des délibérations référencées ci-dessous et ou requalifier certains postes pour lesquels la dénomination a évolué au fil du temps :

- Actualiser le poste permanent à temps complet de « chargé de mission politique de la ville », au sein de la direction Cohésion et Innovation Sociale, identifié par la délibération D55 du 6 décembre 2024, ouvert sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, et le requalifier « chargé de mission politique de la ville – coordinateur du contrat ville », L'agent contribue à l'animation, à la conduite et à l'évaluation du Contrat de Ville. Il organise et anime des réunions de mise en œuvre et de suivi d'actions, anime des groupes de travail thématiques en lien avec le contrat de ville. Il développe et anime également des partenariats, assiste et conseille les porteurs de projets,

- Actualiser le poste permanent à temps complet de « chargé de mission Système Alimentaire Territorial durable », au sein de la direction Développement Economique Attractivité et Emploi identifié par la délibération D50 du 6 décembre 2024, ouvert sur les grades d'attaché ou ingénieur territorial et le requalifier « chef du service Système Territorial d'Alimentation Durable »,
L'agent conduit la stratégie du SATD et son programme opérationnel, analyse les besoins du territoire en matière d'alimentation durable et propose des actions concrètes pour y répondre, il met en œuvre les études stratégiques et pré-opérationnelles, contribue à faire émerger des projets structurants et mobilise les partenariats techniques et financiers. Il recherche, sollicite et assure le suivi des subventions. Il assure également des missions d'encadrement d'un agent.
- Actualiser le poste permanent à temps complet de « Chef de Projet Coordination Sociale », identifié par la délibération D23 du 25 avril 2019, au sein de la direction Renouvellement Urbain, ouvert sur le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux
L'agent a en charge le suivi des projets relevant de la direction sur les sujets ayant trait à la coordination et l'animation sociale. Il participe également aux différents travaux du service : élaboration / rédaction des documents inhérents aux projets, supports de réunions, participation aux réunions, suivi opérationnel,
- Actualiser le poste permanent à temps complet de « Coordinateur lecture publique », au sein de la direction Culture, Tourisme Patrimoine et Sport, identifié par la délibération D 40 du 4 octobre 2019, ouvert sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux, attachés de conservation du patrimoine ou bibliothécaires territoriaux.
L'agent sera chargé d'une part du pilotage des ressources dédiées au schéma de développement de la lecture publique et d'autre part de la structuration, la coordination et l'animation du réseau de lecture publique.
- Actualiser le poste permanent à temps complet de « chargé de mission développement économique » pour la direction Développement Economique Attractivité et Emploi, identifié par la délibération D83 de l'année 2004, et le requalifier en « chargé de mission développement économique – implantation », ouvert sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux.
Le chargé de mission développement économique, implantation contribue au développement économique du territoire à travers 3 grandes missions :
 - la gestion des demandes d'implantation et/ou de développement immobilier des entreprises sur le territoire,
 - le développement et la mise à jour d'outils de suivi de l'offre foncière et immobilière disponible sur le territoire de la CALL et de connaissance du tissu économique,
 - l'appui à la promotion et à la commercialisation de l'offres foncière et immobilière.

Il est précisé que :

- Ces emplois pourront être pourvus par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- Ces contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,
- Les agents recrutés par contrat devront justifier des pré-requis, diplômes, connaissances et/ou expérience dans le domaine de compétence,
- La rémunération des agents sera calculée par référence aux grilles indiciaires correspondant aux cadres d'emploi référencés et assorties au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,

- Le Président est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/01/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier les fondements juridiques des délibérations référencées dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est rassemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 18 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 18

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D28

RESSOURCES ET MOYENS

Actualisation et requalification d'un poste déjà présent au tableau des effectifs - Création d'une délibération"chargé de support informatique helpdesk"

Vu les articles L313-1 et L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet identifié,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

La présente délibération a pour but de présenter au Conseil Communautaire pour régularisation le poste de « chargé de l'informatique et des réseaux », déjà présent au tableau des effectifs, mais n'ayant jamais été délibéré en Conseil jusqu'à présent. Dans le cadre de l'évolution des missions, Il apparaît également opportun, de le requalifier, « chargé de support informatique helpdesk »

Ce poste sera ouvert sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Pour rappel, le chargé de support informatique helpdesk assure la gestion courante de l'exploitation dans le respect des plannings et de la qualité attendue. Il surveille le fonctionnement des équipements informatiques et assure le support utilisateur (Helpdesk).

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans ;
- L'agent recruté par contrat devra disposer de connaissances variées des différents domaines informatiques , ainsi que des notions élémentaires réseaux/Internet, téléphonie fixe/mobile, virtualisation) et des logiciels applicatifs dédiés, Des qualités de disponibilité et de rigueur sont attendues,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

- Le Président est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/01/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer pour régularisation le poste permanent à temps complet de « chargé de l'informatique et des réseaux » « et de le requalifier « chargé de support informatique helpdesk »

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 18 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 18

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D29

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt – Maisons et Cités – Parc social public - Opération d'Acquisition en VEFA de 12 logements situés Chemin de Bully à Liévin

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec la société Maisons et Cités prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°171061 en annexe signé entre la société Maisons et Cités ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/01/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 046 481 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°171061 constitué de 3 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 046 481 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 18 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 18

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D30

RESSOURCES ET MOYENS

Fonds de concours transition durable et soutien aux communes du territoire - Année 2026

Dans le cadre de son Pacte Financier et Fiscal de Solidarité adopté le 10 novembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, dans un objectif de solidarité territoriale, a souhaité accompagner l'investissement communal sur le territoire de la Communauté d'agglomération par la mise en œuvre d'un fonds de concours de transition durable et soutien aux communes.

Ce fonds de concours cible des investissements contribuant à la transformation durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire notamment en milieu rural.

Les dépenses éligibles au Fonds de Concours relèvent des dépenses d'investissement liées au patrimoine communal . Plus particulièrement, il s'agira de projets contribuant :

1. A la mise en œuvre du schéma cyclable du territoire, au développement des modes doux, aux opérations de travaux du type parkings relais, en lien avec les transports en commun,
2. A la stratégie partagée d'amélioration durable de la performance énergétique des bâtiments communaux,
3. A la transition énergétique et bas carbone, avec notamment les travaux de rénovation de l'éclairage public, les projets d'installation de bornes de recharge électrique, ou encore l'équipement des bâtiments publics en dispositifs de production d'énergie renouvelable,
4. A la préservation de la biodiversité,
5. A la gestion durable des eaux pluviales,
6. Aux projets contribuant à la mise en valeur du patrimoine communal classé par l'UNESCO,
7. A la poursuite de la mise en œuvre des programmes d'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) des bâtiments communaux,
8. Aux acquisitions foncières dès lors qu'elles contribuent à faciliter les opérations de recyclage foncier au profit de l'habitat,
9. Aux projets contribuant au renforcement des équipements publics, dans une logique de renforcement de la proximité et du maillage du territoire.

L'enveloppe budgétaire dédiée à ce fonds de concours est votée annuellement par le Conseil Communautaire.

Intégrée au plan pluriannuel d'investissement de la CALL, elle est fixée à 2 500 000 € par an (montant de base du fonds de concours) et répartie entre les 4 groupes :

a) **Les 7 communes ex-membres du SIZIAF**, à savoir Bénifontaine, Hulluch, Loos-en-Gohelle, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil, Wingles ;

b) **Les 12 communes rurales**, à savoir Abain-Saint-Nazaire, Acheville, Aix-Noulette, Bouvigny-Boyeffles, Carency, Estevelles, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Servins, Servins, Souchez, Villers-au-Bois, Vimy ;

c) **Les 17 autres communes membres de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin** : Angres, Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Fouquières-lez-Lens, Grenay, Harnes, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Mazingarbe, Méricourt, Noyelles-sous-Lens, Sains-en-Gohelle, Sallaumines ;

d) **Les projets « Intérêts de territoire marqué ».**

En complément, une enveloppe annuelle de 0,5 million d'euros est conditionnée et arbitrée en fonction des marges de manœuvre disponibles. Cette enveloppe est répartie entre les 17 communes membres (hors communes SIZIAF et communes rurales).

Pour les années 2023 et 2024, cette enveloppe complémentaire a été intégrée à l'enveloppe de base du fonds de concours et pour l'ensemble des communes du territoire.

Pour l'année 2026, au vu du contexte budgétaire, il est proposé de maintenir le montant de base fixé à 2 500 000 €, actualisé avec les données de la population DGF et du potentiel financier en euros par habitant de l'année de référence 2025. L'enveloppe complémentaire n'est pas intégrée au dispositif pour l'ensemble des communes du territoire et reste conditionnée et arbitrée en fonction des marges de manœuvres disponibles, ce qui était déjà le cas en 2025.

Cependant, dans l'objectif de soutenir l'investissement des communes rurales, il est proposé de maintenir le montant de base du fonds de concours à 25 000 €, contre 22 500 € en 2022.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer le montant dédié au Fonds du Concours Transition Durable et Soutien aux communes pour l'année 2026 à 2 500 000 €.

Approuve la répartition de l'enveloppe annuelle et le montant de ce fonds de concours attribué par commune détaillés en annexe.

Précise que conformément aux délibérations du Conseil Communautaire n°9 du 7 juillet 2020 et n°41A du 6 décembre 2024 relatives aux délégations d'attribution du Conseil Communautaire au Bureau, les décisions d'attributions des fonds de concours et l'approbation des conventions de versement afférentes feront l'objet de délibérations du Bureau, dans les conditions fixées dans la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2026 du Budget Principal, au chapitre 204, compte 204141.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 18 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 18

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D31

RESSOURCES ET MOYENS

Avance remboursable au budget annexe Réseau de chaleur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2224-1 et suivants du CGCT selon lequel les budgets des SPIC exploités en régie, affermés ou concédés par les communes doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

Vu l'article R2221-70 du CGCT selon lequel seul un budget annexe doté de l'autonomie financière pour la gestion d'un SPIC ou d'un service public d'un SPA peut bénéficier d'une avance remboursable du budget principal,

Vu les instructions budgétaires et comptables en vigueur,

Considérant l'autonomie financière du budget annexe « Réseau de chaleur » et l'individualisation de sa trésorerie, le budget démarre avec une trésorerie à 0 € au 1^{er} janvier 2026 dans l'attente de recouvrement de ses premières recettes. Etant donné qu'il doit néanmoins faire face à des dépenses dès sa création et afin d'éviter tout défaut de paiement, et le recours à la mobilisation d'une ligne de trésorerie ou à un emprunt générateur de frais financiers, une avance de trésorerie remboursable peut être accordée par le budget principal de la collectivité à une régie dotée de l'autonomie financière pour pallier l'insuffisance de ses fonds.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/01/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe Réseau de chaleur d'un montant de 400 000 € dont le remboursement s'effectuera progressivement en fonction des capacités financières et de la trésorerie du budget annexe.

Autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif au fonctionnement de cette avance remboursable.

Précise que l'octroi de cette avance de trésorerie s'effectue par opération budgétaire et que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2026 des budgets concernés (compte 27638 du budget principal et compte 1681 sur le budget annexe réseau de chaleur).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 18 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 18

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D32

RESSOURCES ET MOYENS

Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEIDT-LD) 2025

L'article 100 de la Loi de Finances pour 2024 a créé la Taxe sur l'Exploitation Des Infrastructures de Transport de Longue Distance (TEIDT-LD) codifiée aux article L.425-1 à L.425-20 du code des impositions sur les biens et services. Cette nouvelle taxe vise les sociétés d'autoroutes et certains gestionnaires d'aéroports.

Les sommes collectées sont ensuite affectées :

- Pour 10/12^{ème} à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France.
- Pour 1/12^{ème} aux Départements.
- Et pour 1/12^{ème} aux communes ou EPCI compétents en matière de voirie communale.

L'article 2 du décret n° 2025-964 du 12 décembre 2025 précise que les EPCI auxquels les communes n'ont pas transféré la totalité de la compétence voirie reversent à leurs communes membres sur délibération votée à la majorité de deux tiers des suffrages exprimés, une partie du produit qu'il ont perçu, dont le montant du versement et la part affectée à chaque commune membre est déterminé en tenant compte de la répartition de la compétence et de la longueur de voirie sur laquelle la commune exerce la compétence.

A ce jour, aucune commune de la CALL n'a transféré sa compétence voirie. Elles restent donc toutes bénéficiaires de cette taxe.

Le montant de la taxe attribué à chaque collectivité a été précisé par arrêté du 16 décembre 2025. Pour la CALL, le montant de cette taxe a été versé le 16 décembre 2025 et s'élève à 75 557 €. Cette sommes sera donc reversée à l'ensemble des communes de la CALL tel que défini dans l'annexe jointe.

Compte tenu de ce qui précède,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/01/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide, de reverser en 2026 la TEIDT-LC 2025 perçue par la CALL fin décembre 2025 d'un montant de 75 557 € à l'ensemble de ses communes membres en fonction du mètre linéaire de voirie de chaque commune figurant dans les critères de répartition utilisés au calcul de la DGF 2025 comme réparti dans le tableau annexé.

Décide que les reversements seront effectués en un seul versement au premier trimestre 2026.

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 18 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 18

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D33

RESSOURCES ET MOYENS

Vote des taux d'imposition 2026 (TH, TFPB, TFNB, CFE) et vote du produit GEMAPI 2026

Vu le produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2026,

Vu le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Vu la délibération n°C230921_D56 du 23 septembre 2021 instituant la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/01/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de maintenir pour 2026 les taux des **taxes ménages** à leur niveau de 2019 , soit :

- la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties..... 2,50%,
- la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties..... 3,75%,
- la Taxe d'Habitation14,01%.

Décide de maintenir en 2026, le taux de la **Cotisation Foncière des Entreprises** à son niveau de 2019, soit **32,40%** et de mettre en réserve la fraction maximale du taux CFE capitalisée, disponible en 2026.

L'article 1636 B decies -IV du Code Général des Impôts permet une mise en réserve d'une fraction d'augmentation du taux de CFE. Ainsi, la différence constatée entre les taux maximum de droit commun de CFE et le taux de CFE effectivement voté par la Communauté peut être ajoutée, totalement ou partiellement, au taux de CFE voté les années suivantes (dans la limite de 3 ans).

Décide de fixer, pour 2026, le produit de la **taxe GEMAPI à 1 700 000 €**.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **64 délégués étaient présents et 18 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 64

Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludvine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 18

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D34

RESSOURCES ET MOYENS

Vote du taux de TEOM 2026

Le Président rappelle que, par délibération en date du 19 décembre 2008, le Conseil a décidé d'instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en application de l'article 1520 du CGI, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Il est précisé que l'institution de cette taxe a été opérée sans modulation, c'est-à-dire avec un taux unique pour tous les usagers. Le taux de la TEOM est déterminé librement par l'Assemblée délibérante chaque année. Depuis 2005, les collectivités votent un taux et non plus un produit.

Stable depuis 2021 à 8,07 %, le taux de TEOM a été augmenté en 2024 pour passer à 11,07 %, En effet, la politique de collecte et de traitement des déchets a subi des hausses de coûts significatives (l'inflation pesant sur les contrats avec nos prestataires en charge de la collecte et du traitement des déchets) et est assujettie à la hausse régulière de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. En 2025, ce taux est resté stable à 11,07 %,

Vu le produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2026,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/01/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide de ne pas augmenter le taux de TEOM pour l'année 2026 et de le maintenir à 11,07 %.

Précise qu'aucun zonage n'a été institué.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D35

RESSOURCES ET MOYENS

Budget Principal - Vote du Budget Primitif 2026

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L 2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2026,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2026 annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2026, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2026 du Budget « Principal », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **170 516 506,00 €**

Section d'investissement : **101 397 584,77 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/01/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2026 du budget « Principal », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 271 914 090,77 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2026 et la création des Autorisations de Programme 2026 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Sébastien MESSANT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D36

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Action Économique - Vote du Budget Primitif 2026

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2026,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2026,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2026, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2026 du budget annexe « Action Économique », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **18 737 407,00€**

Section d'investissement : **25 355 081,00 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/01/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2026 du budget annexe « Action économique », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 44 092 488,00 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2026 et la création des Autorisations de Programme 2026 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Sébastien MESSANT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D37

RESSOURCES ET MOYENS

Budget Annexe Assainissement - Vote du Budget Primitif 2026

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2026,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2026,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2026, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2026 du budget annexe « Assainissement », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **14 870 250,00 €**

Section d'investissement : **17 968 000,00 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/01/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2026 du budget annexe « Assainissement », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 32 838 250,00 euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2026 et la création des Autorisations de Programme 2026 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement.

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M4.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Sébastien MESSANT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D38

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Eau Potable - Vote du Budget Primitif 2026

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2026,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2026, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2026 du budget annexe « Eau Potable », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **8 551 260,00 €**

Section d'investissement : **11 960 600,00 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/01/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2026 du budget annexe « Eau Potable », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 20 511 860,00 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2026 et la création des Autorisations de Programme 2026 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement.

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M4.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Sébastien MESSANT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D39

RESSOURCES ET MOYENS

Budget Annexe Crématorium - Vote du Budget Primitif 2026

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2026,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2026,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2026, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2026 du budget annexe « Crématorium », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **1 044 000,00 €**

Section d'investissement : **932 000,00 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/01/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2026 du budget annexe « Crématorium », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 1 976 000,00 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2026 et la création des Autorisations de Programme 2026 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Sébastien MESSANT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D40

RESSOURCES ET MOYENS

Budget Annexe Port Fluvial - Vote du Budget Primitif 2026

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2026,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2026,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2026, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget primitif 2026 du Budget annexe « Port Fluvial », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **123 100,00 €**

Section d'investissement : **242 075,00 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/01/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2026 du budget annexe « Port Fluvial », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 365 175,00 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M4.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D41

RESSOURCES ET MOYENS

Budget Annexe Réseau de chaleur - Vote du Budget Primitif 2026

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2026,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2026,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2026, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget primitif 2026 du Budget annexe « Réseau de chaleur », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **138 870,00 €**

Section d'investissement : **900 000,00 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/01/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2026 du budget annexe « Réseau de chaleur », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 1 038 870,00 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 30 décembre 2025 et 23 janvier 2026 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE à Monsieur Nicolas GODART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Hélène CORRE à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Catherine DAMBRINE à Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Laurent DUPORGE à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Christelle VERNACK, Monsieur Daniel KRUSZKA à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Sébastien MESSANT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT à Madame Martine DEMEYERE

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C290126_D42

RESSOURCES ET MOYENS

Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP et AE/CP) au Budget Primitif 2026 - Nomenclature M4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M4 et M57 applicables au 1^{er} janvier 2026,

Considérant d'une part qu'en application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les sections d'investissement et de fonctionnement du budget peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) ou des autorisations d'engagement (AE) pour les dépenses et recettes à caractère pluriannuel ;

Considérant d'autre part qu'en application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP/AE et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors des étapes budgétaires ;

Considérant que pour les budgets gérés selon la nomenclature M57, l'adoption des AP/AE se fait dans le cadre du vote de chaque étape budgétaire (BP, BS et DM) et sont votés au niveau du chapitre budgétaire ;

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagements correspondantes ;

Considérant que l'objectif des AP/AE est de concilier engagements pluriannuels et principe d'annualité budgétaire, étant précisé que chaque AP/AE correspond à un engagement financier pluriannuel et constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de ces engagements ;

Considérant que l'ouverture et le vote d'une AP/AE s'accompagne de la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, seuls les crédits de paiement de l'année en cours étant proposés au vote du Conseil Communautaire ;

Considérant que les AP/AE demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et qu'elles peuvent être révisées lors d'une étape budgétaire ;

Considérant que pour chaque AP/AE, le montant global pluriannuel ainsi que les crédits de paiement 2025 sont proposés au vote du Conseil Communautaire lors de l'adoption du Budget Primitif 2026 ;

Considérant qu'au vu des éléments exposés, il convient de procéder aux ouvertures et ajustements AP/AE et de leurs CP pour l'exercice 2026 dans l'objectif d'un meilleur suivi de la programmation des engagements des budgets Assainissement, Eau Potable, Crématorium et Réseau de chaleur;

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 12/01/2026

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- de voter la création et les ajustements des AP/AE suivantes des budgets Assainissement, Eau Potable, Crématorium et Réseau de chaleur:

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT									
Code Programme	DEPENSES/ RECETTES	Nom du Programme	Millesime	Autorisation de Programme			Crédits de paiement		
				Rappel montant voté précédent	Révision proposé	Total Cumulé	Cumul réalisé au 31/12/2025	CP 2026	CP Ultérieurs
AP Révisées à la hausse									
D MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2020	2020	3 215 906,87 €	450 000,00 €	3 665 906,67 €	2 091 570,34 €	900 000,00 €	674 336,33 €
D MTVX-ZA-A	DEPENSE	TRAVAUX ASSAINISSEMENT ZA 2021	2021	2 593 037,74 €	1 500 000,00 €	4 093 037,74 €	729 014,02 €	1 100 000,00 €	2 264 023,72 €
D MTVX-DO-A	DEPENSE	DEVERSOIRS D'ORAGE	2024	350 000,00 €	693 300,00 €	1 043 300,00 €	113 300,00 €	470 000,00 €	460 000,00 €
AP Stables									
D MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2014	2014	81 483,55 €	- €	81 483,55 €	10 933,55 €	5 000,00 €	65 550,00 €
D MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2025	2025	4 715 000,00 €	- €	4 715 000,00 €	215 285,10 €	475 000,00 €	4 024 714,90 €
D MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2016	2016	5 837 488,68 €	- €	5 837 488,68 €	5 708 227,89 €	40 000,00 €	89 260,79 €
D MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2017	2017	254 621,00 €	- €	254 621,00 €	178 939,11 €	- €	75 681,89 €
D MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2018	2018	2 792 358,00 €	- €	2 792 358,00 €	2 125 661,18 €	250 000,00 €	416 696,82 €
D MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2019	2019	993 488,67 €	- €	993 488,67 €	924 731,85 €	1 000,00 €	67 756,82 €
D MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2022	2022	6 183 192,39 €	- €	6 183 192,39 €	3 040 814,69 €	535 000,00 €	2 607 377,70 €
D MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2023	2023	1 380 000,00 €	- €	1 380 000,00 €	1 071 203,45 €	70 000,00 €	238 796,55 €
D MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT HT 2024	2024	3 850 000,00 €	- €	3 850 000,00 €	1 334 871,70 €	1 090 000,00 €	1 425 128,30 €
D MTXERBMAH	DEPENSE	TRAVAUX ASSAINISSEMENT ERBM HT 2025	2025	6 035 000,00 €	- €	6 035 000,00 €	1 898,10 €	600 000,00 €	5 433 101,90 €
D MTXERBMAH	DEPENSE	TRAVAUX ASSAINISSEMENT ERBM HT 2020	2020	4 845 861,37 €	- €	4 845 861,37 €	4 200 343,00 €	300 000,00 €	345 518,37 €
D MTXERBMAH	DEPENSE	TRAVAUX ASSAINISSEMENT ERBM HT 2022	2022	37 324 544,23 €	- €	37 324 544,23 €	2 008 789,84 €	2 835 000,00 €	32 480 754,39 €
D MTVX-LAG-A	DEPENSE	ETUDES ET TRAVAUX SUR LAGUNES	2024	498 600,00 €	- €	498 600,00 €	290 486,45 €	35 000,00 €	173 113,55 €
D MTVX-NPRUA	DEPENSE	TRAVAUX ASSAINISSEMENT NPNRU 2025	2025	455 000,00 €	- €	455 000,00 €	2 930,40 €	200 000,00 €	252 069,60 €
D MTVX-NPRUA	DEPENSE	TRAVAUX ASSAINISSEMENT NPNRU 2022	2022	7 320 000,00 €	- €	7 320 000,00 €	1 753 506,13 €	1 500 000,00 €	4 066 493,87 €
D MTVX-ZA-A	DEPENSE	TRAVAUX ASSAINISSEMENT ZA 2023	2023	597 499,00 €	- €	597 499,00 €	334 776,83 €	100 000,00 €	162 722,17 €
R MGOP-ASSHT	RECETTE	FINANCEMENT TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT	2021	4 447 293,85 €	- €	4 447 293,85 €	3 412 357,89 €	438 000,00 €	596 935,96 €
R MTXERBMAH	RECETTE	SUBVENTIONS ASSAINISSEMENT CITES ERBM 2022	2022	700 627,87 €	- €	700 627,87 €	700 627,87 €	- €	- €
R MTXERBMAH	RECETTE	SUBVENTIONS ASSAINISSEMENT ERBM 2020	2020	2 608 012,88 €	- €	2 608 012,88 €	2 368 807,98 €	- €	239 204,90 €

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Code Programme	DEPENSES/ RECETTES	Nom du Programme	Millesime	Autorisation de Programme			Crédits de paiement		
				Rappel montant voté précédent	Révision proposé	Total Cumulé	Cumul réalisé au 31/12/2025	CP 2026	CP Ultérieurs
AP Nouvelles									
D MRESERVHT	DEPENSE	TRAVAUX RESERVOIR 2026	2026		1 600 000,00 €	1 600 000,00 €	- €	800 000,00 €	800 000,00 €
AP Révisées à la hausse									
D MTXV-NPRUE	DEPENSE	TRAVAUX EAU POTABLE NPNRU	2022	2 085 000,00 €	605 000,00 €	2 690 000,00 €	532 846,06 €	1 600 000,00 €	557 153,94 €
D MTXV-ZA-EP	DEPENSE	TRAVAUX EAU POTABLE ZA 2023	2023	489 563,00 €	11 000,00 €	500 563,00 €	340 283,66 €	160 000,00 €	279,34 €
AE Stable									
D ETUDES-EP	DEPENSE	ETUDES FAISABILITE EAU POTABLE 2024	2024	274 879,00 €	- €	274 879,00 €	127 338,00 €	40 000,00 €	107 541,00 €
AP Stables									
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS EAU POTABLE HT 2023	2023	1 475 000,00 €	- €	1 475 000,00 €	839 396,98 €	130 000,00 €	505 603,02 €
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUF EAU HT 2025	2025	2 900 000,00 €	- €	2 900 000,00 €	367 627,00 €	400 000,00 €	2 132 373,00 €
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS HT 2018	2018	2 017 665,43 €	- €	2 017 665,43 €	1 429 381,85 €	75 000,00 €	513 283,58 €
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS HT 2019	2019	1 523 463,77 €	- €	1 523 463,77 €	701 955,40 €	451 000,00 €	370 508,37 €
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS HT 2020	2020	1 676 039,31 €	- €	1 676 039,31 €	1 129 188,70 €	50 000,00 €	496 850,61 €
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS EAU POTABLE HT 2022	2022	3 965 000,00 €	- €	3 965 000,00 €	1 741 631,09 €	350 000,00 €	1 873 368,91 €
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUFS EAU POTABLE HT 2024	2024	1 600 000,00 €	- €	1 600 000,00 €	550 000,00 €	165 000,00 €	885 000,00 €
D MGOP-SDEAU	DEPENSE	TRAVAUX SD EAU 2023	2023	12 409 300,00 €	- €	12 409 300,00 €	200 000,00 €	25 000,00 €	12 184 300,00 €
D MRESERVHT	DEPENSE	RESERVOIRS INTERCONNEXION 2015 HT	2015	970 885,07 €	- €	970 885,07 €	280 925,96 €	- €	689 959,11 €
D MRESERVOIR	DEPENSE	RESERVOIRS INTERCONNEXION 2015	2015	16 398 096,88 €	- €	16 398 096,88 €	15 989 275,72 €	- €	- €
D MTXVXERBMHT	DEPENSE	TRAVAUX EAU POTABLE ERBM 2020 HT	2020	1 225 000,00 €	- €	1 225 000,00 €	871 654,66 €	100 000,00 €	253 345,34 €
D MTXVXERBMHT	DEPENSE	TRAVAUX EAU ERBM 2025 HT	2025	3 410 000,00 €	- €	3 410 000,00 €	10 000,00 €	450 000,00 €	2 950 000,00 €
D MTXVXERBMHT	DEPENSE	TRAVAUX EAU ERBM 2022 HT	2022	10 126 500,00 €	- €	10 126 500,00 €	1 646 241,04 €	1 450 000,00 €	7 030 258,96 €
D MTXV-NPRUE	DEPENSE	TRAVAUX EAU POTABLE NPNRU	2025	500 000,00 €	- €	500 000,00 €	- €	200 000,00 €	300 000,00 €
D MTXV-ZA-EP	DEPENSE	TRAVAUX EAU POTABLE ZA 2021	2021	1 132 069,47 €	- €	1 132 069,47 €	656 854,50 €	40 000,00 €	435 214,97 €
R MTXVXERBMHT	RECETTE	SUBVENTIONS EAU POTABLE ERBM 2020	2020	188 578,00 €	- €	188 578,00 €	74 076,12 €	- €	114 501,88 €

BUDGET ANNEXE CREMATORIUM

				Autorisation de Programme			Crédits de paiement		
Code Programme	DEPENSES/ RECETTES	Nom du Programme	Millesime	Rappel montant voté précédent	Révision proposé	Total Cumulé	Cumul réalisé au 31/12/2025	CP 2026	CP Ultérieurs
AP Stables									
D MGOPCREMAT	DEPENSE	TRAVAUX MISE AUX NORMES CREMAT	2016	4 458 981,91 €	135 000,00 €	4 593 981,91 €	4 370 139,97 €	135 000,00 €	88 841,94 €
R MGOPCREMAT	RECETTE	RECETTE MISE AUX NORMES CREMAT	2020	672 000,00 €	- €	672 000,00 €	672 000,00	- €	- €

BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR									
Code Programme	DEPENSES/ RECETTES	Nom du Programme	Millesime	Autorisation de Programme			Crédits de paiement		
				Rappel montant voté précédent	Révision proposé	Total Cumulé	Cumul réalisé au 31/12/2025	CP 2026	CP Ultérieurs
AP Nouvelles									
ETUDES RC	DEPENSE	ETUDES RESEAU DE CHALBUR	2026	- €	201 000,00 €	201 000,00 €	- €	141 000,00 €	60 000,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.